

eCH-0194 – Norme d’interface eDéménagement

Nom	Norme d’interface eDéménagement
eCH-nombre	eCH-0194
Catégorie	Norme
Stade	Implémenté
Version	2.1.0
Statut	Approuvé
Date de décision	2022-06-02
Date de publication	2023-07-24
Remplace la version	2.0.0 – Minor Change
Condition préalable	eCH-0185
Annexes	eCH-0194-3-0.xsd eCH-0194-3-0.wsdl
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	Groupe spécialisé Systèmes d’annonce Max Zurkinden, Office fédéral de la statistique, max.zurkinden@bfs.admin.ch Martin Stingelin, Stingelin Informatik, martin.stingelin@stingelin-informatik.com Zecchino Werner, emineo AG zecchino@emineo.ch
Éditeur / distribution	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

Le présent document décrit la demande d’une plateforme de déménagement à un système de services des habitants (registre des habitants) ou à un registre cantonal des habitants à des fins d’identification d’une personne soumise à une obligation d’annonce et de vérification du droit de cette dernière à déménager.

Table des matières

1	Introduction	5
1.1	Statut.....	5
1.2	Champ d'application	5
1.3	Avantages	5
1.4	Délimitation.....	5
1.5	Communication	6
1.5.1	Asynchrone.....	6
1.5.2	Synchrone	6
2	Principes	7
2.1	Notation	7
2.2	Principes généraux	7
2.3	Processus d'échange d'annonces	8
2.3.1	Accusé de réception technique	8
2.4	Données à fournir.....	9
2.4.1	Indication des relations	9
2.4.2	Livraison de documents supplémentaires	9
3	Spécification.....	10
3.1	Processus.....	10
3.1.1	Demande de déménagement (Identification de personnes)	10
3.1.2	Processus pour le départ / arrivée via la plateforme de déménagement	12
3.1.2.1	Sous-processus départ.....	12
3.1.2.2	Sous-processus arrivée	13
3.1.3	Processus pour le déménagement via la plateforme de déménagement	13
3.1.4	Processus pour l'arrivée via la plateforme de déménagement	15
3.2	Annonces d'événement	17
3.2.1	Demande de déménagement/réponse de déménagement	17
3.2.1.1	Demande de déménagement – personMoveRequest (synchrone)	17

3.2.1.2	Réponse de déménagement – personMoveResponse (synchrone).....	18
3.2.2	Plateforme Données concernant le départ – platformMoveOut	23
3.2.3	Plateforme Données concernant l'arrivée – platformMoveIn	25
3.2.4	Plateforme Données concernant le déménagement – platformMoveData.....	28
3.2.5	Plateforme Adresse d'arrivée – platformMoveInAddress.....	31
3.2.6	Plateforme confirmation d'arrivée – platformMoveCommit	33
3.2.6.1	Catégorie d'étrangers – residencePermit.....	36
3.2.6.2	Coordonnées – contactData	36
3.2.6.3	Destination – destination	36
3.2.6.3.1	Renseignements concernant la commune d'arrivée – moveOutReportingDestination	36
3.2.6.4	Renseignements relatifs aux animaux domestiques – petData.....	37
3.2.6.5	Renseignements concernant les services – serviceData	37
3.2.6.6	Renseignements complémentaires concernant l'annonce d'arrivée – moveInAdditionalData	37
3.2.6.7	Identification du logement – dwellingIdentification	37
3.2.6.8	Renseignements complémentaires spécifiques concernant l'annonce d'arrivée – moveInAdditionalData	38
3.2.6.9	Renseignements concernant l'assurance maladie – healthInsuranceData	38
3.2.6.10	Extension – extension	38
3.2.6.11	Accusé de réception technique.....	38
3.2.6.11.1	Accusé de réception positif – positiveReport	38
3.2.6.11.2	Accusé de réception négatif – negativeReport	39
3.2.6.12	infoType	40
4	Sécurité.....	41
5	Exclusion de responsabilité – droits de tiers	42
6	Droits d'auteur.....	42
	Annexe A – Références & bibliographie.....	44
	Annexe B – Collaboration & vérification	44
	Annexe C – Abréviations et glossaire.....	45

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	45
Annexe E – Liste des illustrations	45
Annexe F – Liste des tableaux	46
Annexe G – Assistance technique	46
Autorité parentale/garde	46
Annexe H – Dépendances.....	48

1 Introduction

1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.2 Champ d'application

La présente norme s'adresse aux fournisseuses/fournisseurs de solutions d'annonce électronique (plateforme de déménagement) en cas de déménagement, de départ/arrivée et d'arrivée. Le présent document spécifie à cet égard

- l'identification de la personne (synchrone)
- le processus d'échange d'annonces des déménagements, de départs respectivement d'arrivées respectifs entre les plateformes de déménagement et les services des habitants concernés (asynchrone)
- Données à transmettre dans le cadre des annonces d'événements (déménagement, départ, arrivée)

Le processus de déménagement électronique est décrit de manière détaillée dans le modèle de référence eDéménagementCH.

Le présent document n'aborde pas les annonces d'événement qui sont déjà décrites dans la norme eCH-0093 ou eCH-0020.

Seules sont prises en compte les données

- figurant dans les normes de base eCH-0011, eCH-0044, eCH-0021 et eCH-0185.

1.3 Avantages

Tous les partenaires d'interface peuvent s'appuyer sur une définition commune des données et processus.

La mise en œuvre des interfaces est rendue plus facile.

1.4 Délimitation

Le processus d'annonce électronique, l'identification et l'authentification de l'utilisatrice ou de l'utilisateur ainsi que les données associées ne sont pas partie intégrante de cette norme et sont régis par des normes distinctes.

1.5 Communication

La communication synchrone et asynchrone avec l'ensemble des participants, telle que décrite dans la présente norme d'interface, passe par l'infrastructure sedex gérée par l'Office fédéral de la statistique.

1.5.1 Asynchrone

Le traitement asynchrone des annonces est effectué via sedex, conformément aux règles et normes en vigueur en matière d'annonce.

Rendez-vous sur sedex (<http://www.sedex.ch>) pour de plus amples renseignements.

1.5.2 Synchrone

Concernant les requêtes synchrones (p. ex.: identification de personnes, contrôle de l'assurance-maladie etc.), l'OFS met à disposition, via sedex, un bundle, par lequel peuvent être effectuées les tâches nécessaires. sedex se charge du routage vers les points finaux requis (WS) en particulier concernant l'identification de personnes devant être effectuée auprès des registres cantonaux spécifiques respectivement des systèmes de services des habitants (registre des habitants).

Pour ce faire, les plateformes de déménagement doivent contacter uniquement le sedex WS-Proxy, qui se charge de consulter le point final requis sur la base du numéro de commune (municipalityId).

Les communes respectivement les cantons doivent notifier sedex du point final pour l'identification de la personne et peuvent ainsi être contactées par les plateformes de déménagement connectées.

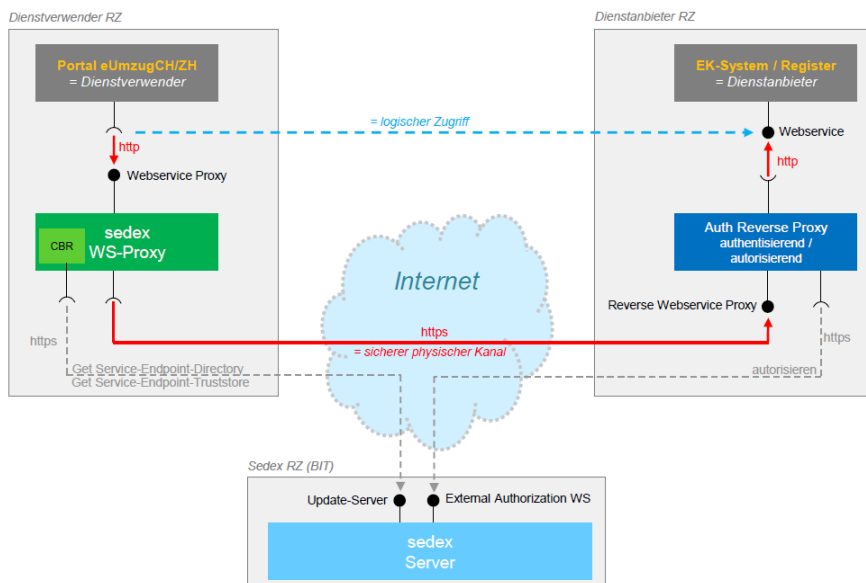


Figure 1: Vue d'ensemble sedex

2 Principes

2.1 Notation

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots, ont les significations suivantes :

IMPÉRATIF: La personne responsable doit réaliser l'objectif.

RECOMMANDÉ: La personne responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.

FACULTATIF: La personne responsable est libre de choisir si elle souhaite réaliser l'objectif ou non.

2.2 Principes généraux

Concernant l'annonce des événements entre la plateforme de déménagement et les services des habitants (registre des habitants), les principes à respecter sont les suivants:

- **[IMPÉRATIF]** Toutes les informations connues doivent être fournies avec l'événement, même lorsque l'élément correspondant est facultatif.
- **[IMPÉRATIF]** Un élément facultatif ne doit pas être livré vide. Si l'information est inconnue, l'élément facultatif ne doit pas être transmis.
- **[IMPÉRATIF]** Chaque annonce d'événement est signalée avec les informations générales. Les informations générales sont décrites dans [eCH-0058].
- **[IMPÉRATIF]** L'identification de la commune (municipalityId) d'eCH-0007 doit toujours être fournie dans le contexte du déménagement.
- **[IMPÉRATIF]** Si l'identification des personnes est effectuée par la plateforme cantonale de données, la réponse à l'identification doit prendre en compte la relation d'annonce:
Si, au moment de la demande, la personne est connue de la commune compétente, dispose d'une relation d'annonce active (domicile principal/domicile secondaire) et n'a pas de restrictions concernant le départ, [eCH-0194:personMoveResponse] = 1 «Départ / déménagement autorisé» doit être livré.
Si, au moment de la demande, la personne est connue de la commune compétente et dispose d'une relation d'annonce inactive (est déjà parti, domicile principal/domicile secondaire), [eCH-0194:personMoveResponse] = 2 «Départ / déménagement non autorisé» doit être livré. En cas de domicile secondaire en Suisse et de domicile principal à l'étranger, seul le déménagement à l'intérieur de la commune est admissible via eDéménagement. Code 4
- **[IMPÉRATIF]** Dans le contexte d'eDéménagement, la livraison d'informations relatives aux coordonnées (e-mail et numéro de téléphone) est impérative.

- **[IMPÉRATIF]** Dans le contexte d’eDéménagement, l’identification des cas d’affaires doit être livrée dans le Header
eCH-0058:headerType:businessProcessId pour toutes les annonces, exception faite de la demande de déménagement/réponse de déménagement (chapitre 3.2.1) et de la plateforme Adresse d’arrivée (chapitre 3.2.5).
Cette règle s’applique également aux eCH-0093 Annonces dépendantes.
- **[IMPÉRATIF]** L’identification de cas d’affaires -businessProcessID doit être transmise avec le préfixe suivant «EDEMENAGEMENT» dans le contexte d’eDéménagement.
- **[IMPÉRATIF]**, les annonces de déménagement, qui concernent un même foyer, doivent être marquées comme allant ensemble au moyen de la même identification de cas d’affaires, eCH-0058:headerType:businessProcessID.
- **[IMPÉRATIF]** En cas d’annonces de déménagement multiples concernant les personnes d’un même foyer, la personne, dont l’identification de personne a été vérifiée, doit être annoncée en premier (1/n).
- **[IMPÉRATIF]** Lors de la transmission des annonces de déménagement au moyen d’eCH-0093, la businessProcessID doit elle aussi être transmise. Pour la version 2.0 d’eCH-0093 dans eCH-0058:headerType:businessProcessID, pour les versions 1.0 et 1.1 via eCH-0058:headerType:comment.
- **[IMPÉRATIF]** Pour que, en cas de déménagements notamment sur plusieurs plateformes de déménagement, la commune d’arrivée puisse déterminer si le processus doit être entièrement achevé, la dernière annonce du processus de déménagement global doit être marquée comme tel au moyen d’
eCH-0058:headerType:businessCaseClosed = true.

2.3 Processus d’échange d’annonces

La norme [eCH-0058] décrit les processus détaillés au niveau de l’application pour la transmission et l’utilisation des annonces d’événement.

2.3.1 Accusé de réception technique

L’accusé de réception technique est effectué au moyen d’un eCH-0058 eventReport. Il peut s’agir d’un accusé de réception positif ou négatif.

La norme eCH-0194 définit la structure technique pour l’accusé de réception technique

- positiveReport pour accusés de réception positifs, voir chapitre 3.2.6.11.1
- negativeReport pour accusés de réception négatifs, voir chapitre 3.2.6.11.2
- Ces structures sont utilisées dans im eCH-0058:eventReport:positiveReport:notice, respectivement
- eCH-0058:eventReport:negativeReport:notice.

Un seul accusé de réception technique est attendu pour un cas d’affaires (déménagement, départ/arrivée), quand le cas d’affaires est conclu pour toutes les personnes participantes. Ce qui

signifie qu'il ne l'est pas pour chaque annonce individuelle. Dans le contexte du pilotage eDéménagement, seule la structure pour les annonces d'erreur générales (generalError) doit en outre être utilisée.

2.4 Données à fournir

Lorsque dans les annonces décrites ci-dessous, il est question d'identificateurs de personne selon la norme eCH-0044, il s'agit toujours de **tous** les caractères d'identification. Ceci vaut en particulier pour les caractères **Nom**, **Prénom(s)**, **Sexe** et **Date de naissance**.

2.4.1 Indication des relations

Lors de la demande de déménagement, il ne faut en principe annoncer que les relations avec d'autres personnes qui sont autorisées dans le contexte de l'annonce.

2.4.2 Livraison de documents supplémentaires

Les documents complémentaires peuvent être transmis en tant qu'Attachment selon les définitions stipulées dans eCH-0058.

Pour l'eDéménagement, l'annonce eCH-0194 pour sedex se compose des fichiers suivants:

- Envl_XY.xml : eCH-0090 fichier XML
- Data_XY.zip : eCH-0194 Données d'utilisation

Data_XY.zip contient:

- Data_XY.xml : eCH-0194 fichier XML
- AnhangType1.ext1, AnhangType2.ext2 : Fichiers joints, mais il est aussi possible de n'en spécifier aucun. Les fichiers peuvent avoir différentes File-Extensions.

Dans le Header (eCH-0058) de l'annonce eCH-0194, les noms de fichier d'annexe figurent dans la structure deliveryHeader/attachment.

Important:

- Pas de structure de répertoire pour les annexes.
- Le fichier utile est toujours transmis au format ZIP.
- Les annexes sont renommées avec le type de documents, cela signifie qu'un fichier mon_bail_1988.jpg est transmis par l'utilisatrice ou l'utilisateur en tant que TYPE_RENTALAGREEMENT.jpg.

3 Spécification

Dans le cadre du déménagement électronique, la plateforme de déménagement doit pouvoir effectuer, afin de lancer le processus, l'identification de façon **synchrone** d'une personne soumise à l'obligation d'annoncer et contrôler si la personne soumise à l'obligation d'annoncer se trouve bien dans la commune correspondante (registre des habitants du service des habitants) et si la personne soumise à l'obligation d'annoncer est autorisée à procéder à une annonce de déménagement.

Après l'identification, la personne soumise à l'obligation d'annoncer saisit les données nécessaires sur la plateforme de déménagement. Une fois les données saisies, les données sont transmises de manière **asynchrone** sous forme d'annonces à la commune de départ (commune de déménagement) et traitées selon eCH-0093.

3.1 Processus

3.1.1 Demande de déménagement (Identification de personnes)

Dans le cadre du déménagement électronique, la plateforme de déménagement doit pouvoir effectuer, afin de lancer le processus, l'identification d'une personne soumise à l'obligation d'annoncer et contrôler si la personne soumise à l'obligation d'annoncer se trouve bien dans la commune correspondante (registre des habitants) et si la personne soumise à l'obligation d'annoncer est autorisée à procéder à une annonce de déménagement. Il faut en outre vérifier s'il s'agit d'un déménagement/départ ou d'une arrivée.

La figure suivante offre une vue d'ensemble de la demande de déménagement.

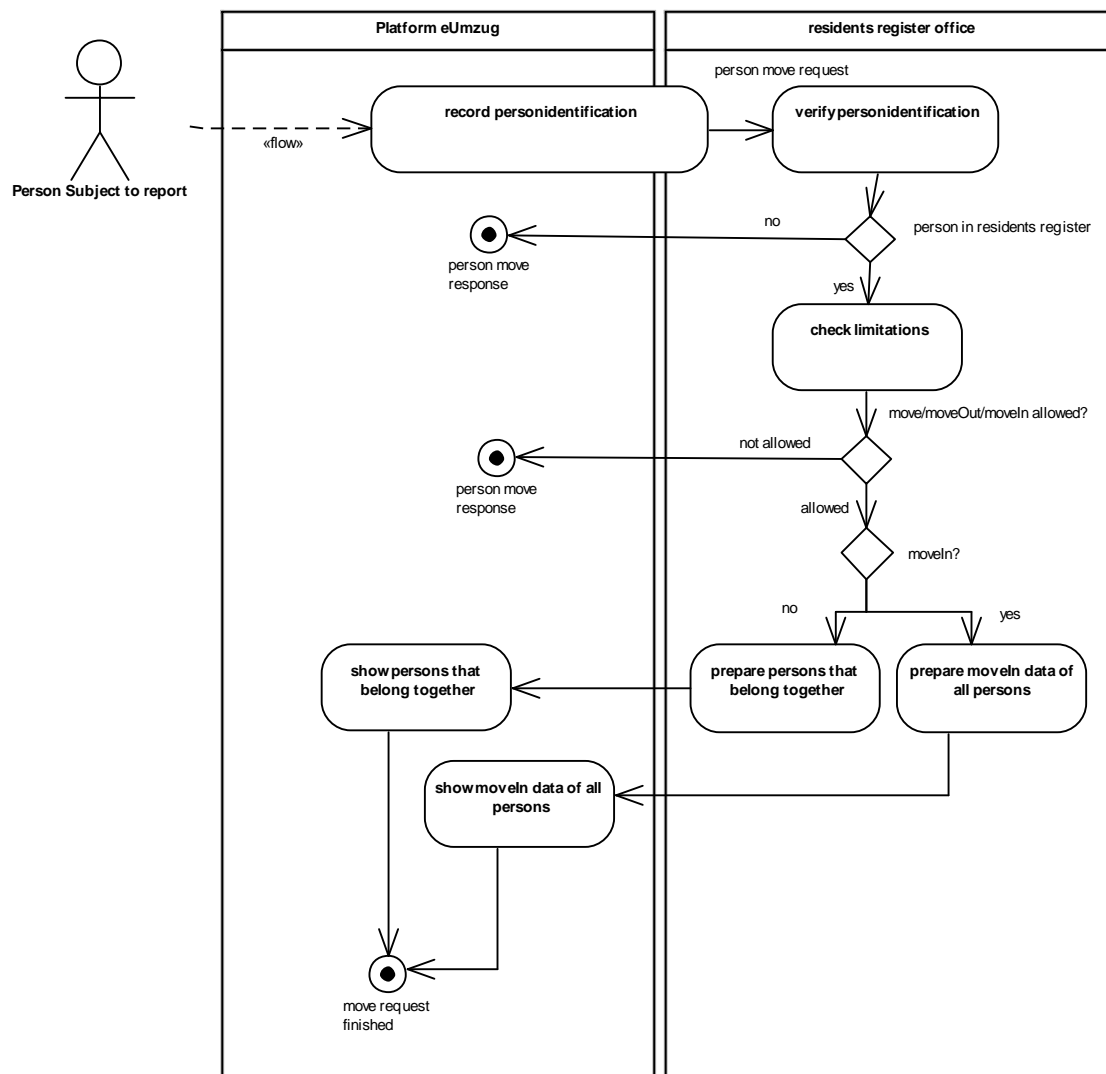


Figure 2: Demande de déménagement

La personne soumise à l'obligation d'annoncer (person Subject to reporting) s'inscrit auprès de la plateforme de déménagement (plateforme eDéménagement) et saisit les renseignements la concernant (record personidentification).

Ces renseignements sont envoyés aux services des habitants (residents register office) au moyen de l'annonce «personMoveRequest».

La première étape consiste à s'assurer que la personne figure bien dans le registre (person in residence register).

Si oui (yes), l'on contrôle la présence ou non de restrictions (check limitations). S'il n'en existe aucune, la personne et les éventuelles personnes déménageant avec elles sont renvoyées à la plateforme.

Il est en outre précisé dans la livraison s'il s'agit d'un déménagement ou d'une arrivée.

3.1.2 Processus pour le départ / arrivée via la plateforme de déménagement

Le graphique ci-dessous représente le processus pour l'échange des annonces de départ respectivement d'arrivée entre les plateformes et les services des habitants concernés, ainsi que les annonces d'événement en résultant.

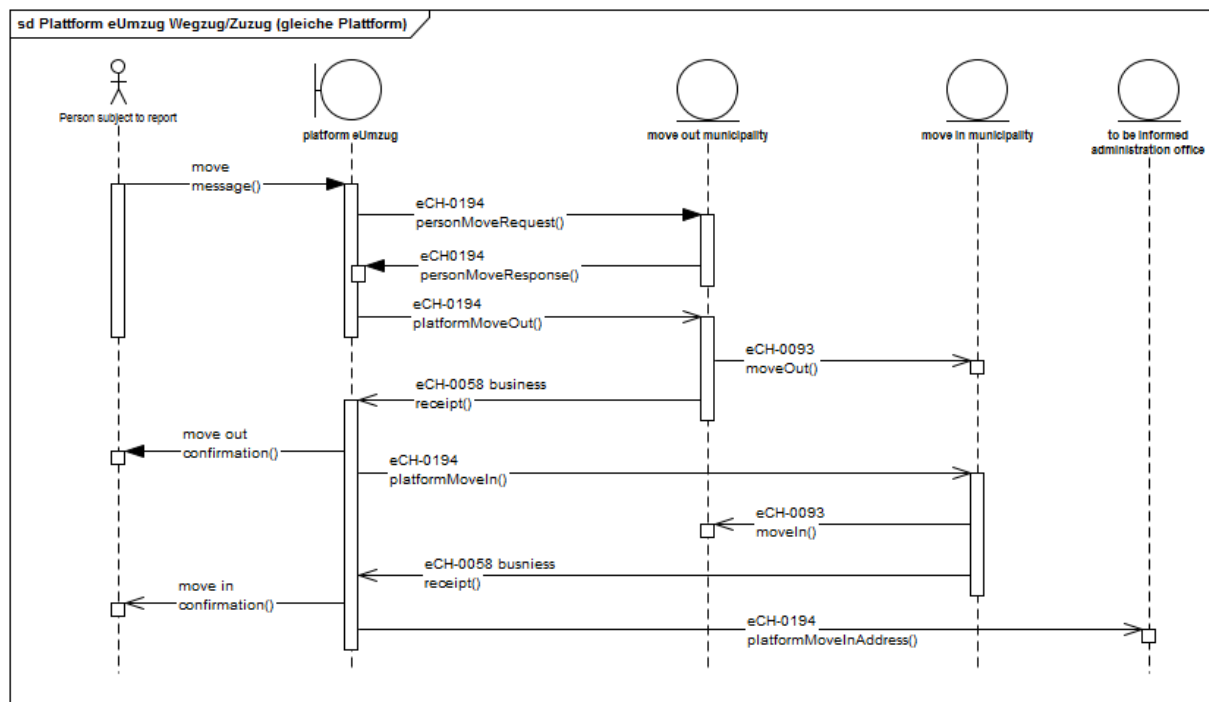


Figure 3: Départ / arrivée (même plateforme de déménagement)

3.1.2.1 Sous-processus départ

La personne s'inscrit sur la plateforme de déménagement et saisit les données nécessaires pour le déménagement (départ / arrivée).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement adresse une demande de déménagement à la commune de départ (eCH-0194:personMoveRequest). La commune de départ y répond au moyen d'une réponse de déménagement (eCH-0194:personMoveResponse).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement annonce à la commune de départ les renseignements concernant la personne ainsi que les données complémentaires saisies par la personne (eCH-0194:platformMoveOut). Voir chapitre 3.2.2.

[IMPÉRATIF] Les services des habitants de la commune de départ annoncent le départ à la commune d'arrivée (eCH-0093:moveOut). Voir eCH-0093.

[IMPÉRATIF] Les services des habitants confirment à la plateforme de déménagement que le départ de la commune d'arrivée a été annoncé (eCH-0058:business receipt).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement confirme le départ à la personne soumise à l'obligation d'annoncer (move out confirmation).

3.1.2.2 Sous-processus arrivée

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement annonce à la commune d'arrivée les renseignements concernant la personne ainsi que les données complémentaires saisies par la personne (eCH-0194:platformMoveIn). Voir chapitre 3.2.3. La plateforme de déménagement signale à la commune d'arrivée

(eCH-0058:header:businessCaseClosed = true) qu'aucune autre annonce ne suivra plus de la part de la plateforme de déménagement et que l'arrivée est clôturée du point de vue de la plateforme de déménagement (tout a été annoncé et, le cas échéant, payé).

[IMPÉRATIF] Les services des habitants de la commune d'arrivée annoncent l'arrivée à la commune de départ (eCH-0093:moveIn). Voir eCH-0093.

[IMPÉRATIF] Les services des habitants de la commune d'arrivée confirment à la plateforme de déménagement que l'arrivée a bien eu lieu (eCH-0058:business receipt).

[RECOMMANDÉ] La plateforme de déménagement annonce l'adresse d'arrivée aux services habilités (p. ex. Cada) (eCH-0194:platformMoveInAddress). Voir chapitre 3.2.5

La plateforme de déménagement confirme à la personne que l'arrivée a bien eu lieu.

3.1.3 Processus pour le déménagement via la plateforme de déménagement

Le graphique ci-dessous représente le processus pour l'échange des annonces de déménagement entre les plateformes et les services des habitants concernés, ainsi que les annonces d'événement en résultant.

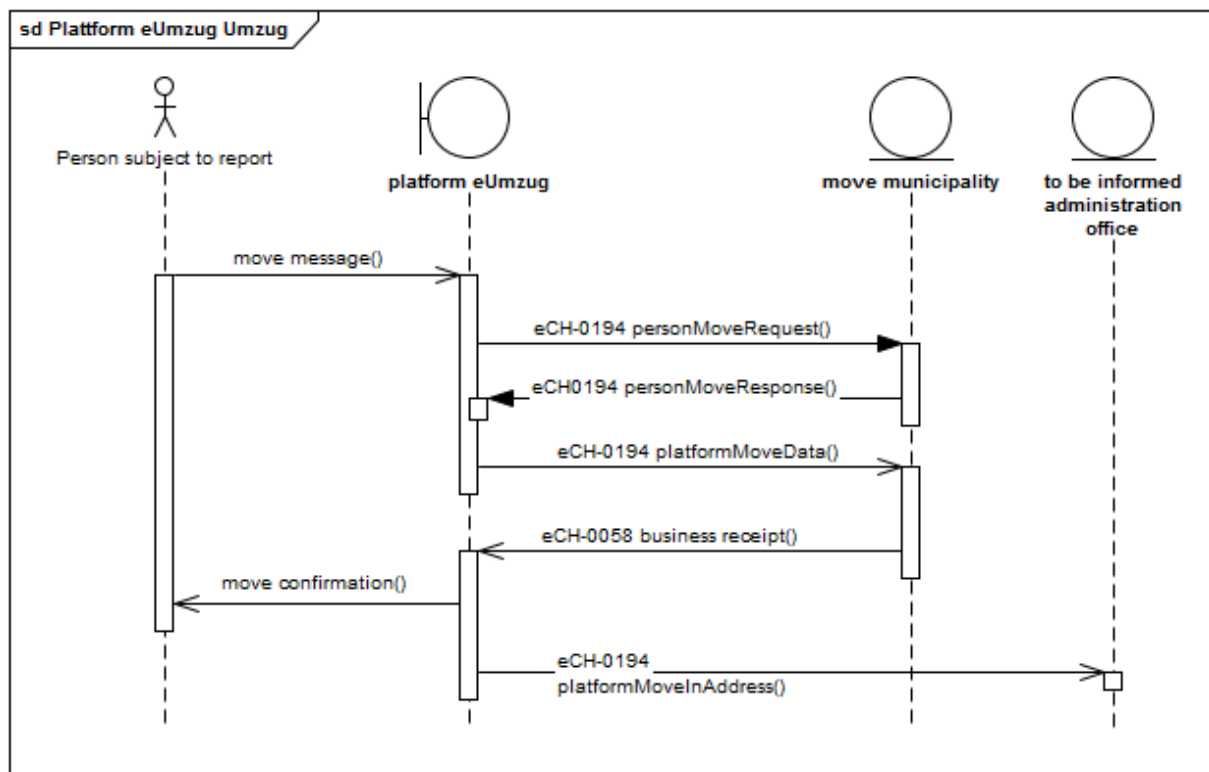


Figure 4: Déménagement

La personne s’inscrit sur la plateforme de déménagement et saisit les données nécessaires pour le déménagement à l’intérieur de la commune (move message).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement adresse une demande de déménagement à la commune de départ (eCH-0194:personMoveRequest). La commune de déménagement y répond au moyen d’une réponse de déménagement (eCH-0194:personMoveResponse).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement annonce à la commune de déménagement les renseignements concernant la personne ainsi que les données complémentaires saisies par la personne (eCH-0194:platformMoveData). Voir chapitre 3.2.4 La plateforme de déménagement signale à la commune de déménagement (eCH-0058:header:businessCaseClosed = true) qu’aucune autre annonce ne suivra plus de la part de la plateforme de déménagement et que le déménagement est clôturé du point de vue de la plateforme de déménagement (tout a été annoncé et, le cas échéant, payé).

[IMPÉRATIF] La commune de déménagement confirme le déménagement à la plateforme de déménagement (eCH-0058 business receipt).

La plateforme de déménagement confirme à la personne que le déménagement a bien eu lieu (move confirmation).

[RECOMMANDÉ] La plateforme de déménagement annonce la nouvelle adresse aux services habilités (p. ex. Cada) (eCH-0194:platformMoveInAddress). Voir chapitre 3.2.5

3.1.4 Processus pour l'arrivée via la plateforme de déménagement

Le graphique ci-dessous représente le processus pour l'échange des annonces de déménagement entre les plateformes et les services des habitants concernés, ainsi que les annonces d'événement en résultant. Dans le cas d'une arrivée, la personne soumise à l'obligation d'annoncer lance le processus de départ sur la plateforme de la commune de départ et doit confirmer l'arrivée sur la plateforme de la commune d'arrivée.

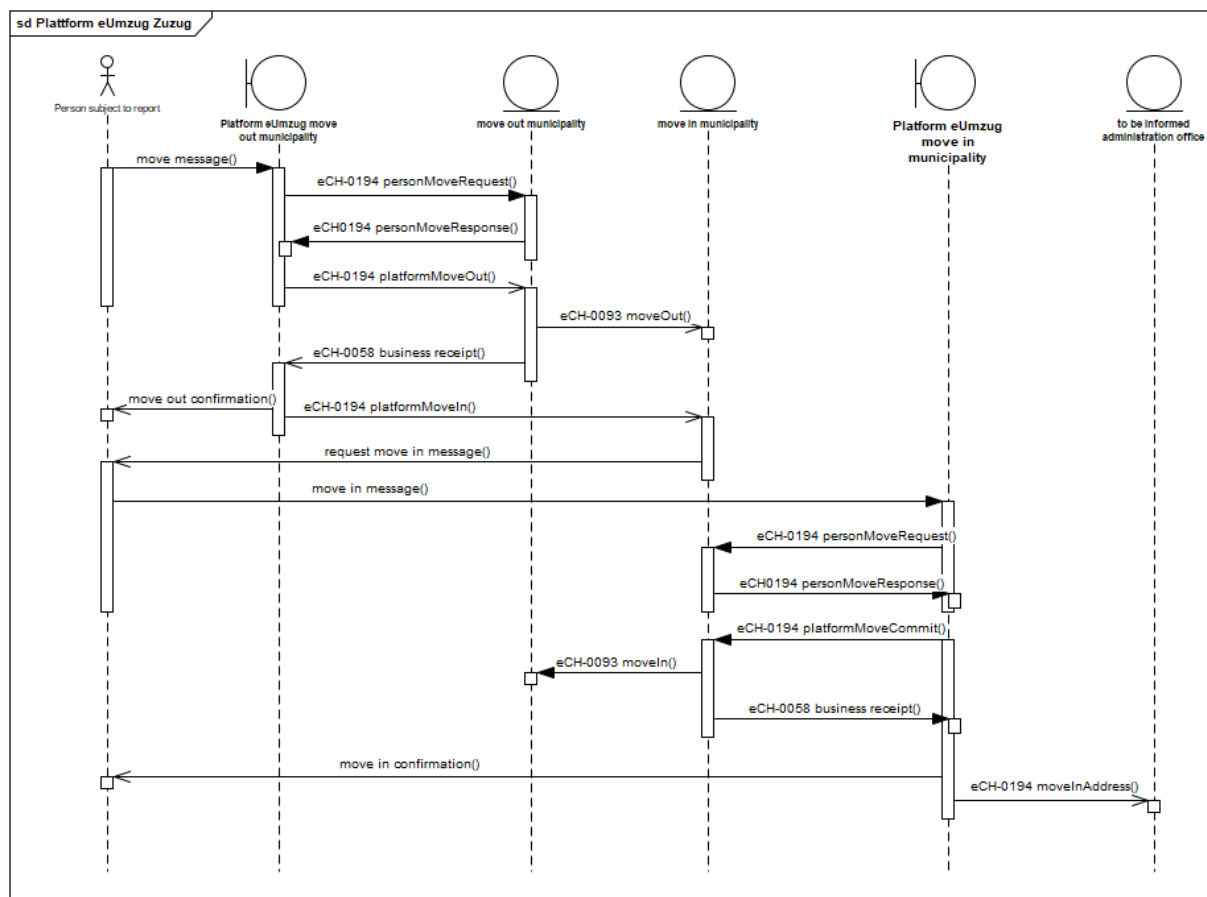


Figure 5: Arrivée (plateforme différente)

La personne s'inscrit sur la plateforme de déménagement et saisit les données nécessaires pour le déménagement (départ / arrivée).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement adresse une demande de déménagement à la commune de départ (eCH-0194:personMoveRequest). La commune de départ y répond au moyen d'une réponse de déménagement (eCH-0194:personMoveResponse).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement annonce à la commune de départ les renseignements concernant la personne ainsi que les données complémentaires saisies par la personne (eCH-0194:platformMoveOut). Voir chapitre 3.2.2.

[IMPÉRATIF] Les services des habitants de la commune de départ annoncent le départ à la

commune d'arrivée (eCH-0093:moveOut). Voir eCH-0093.

[IMPÉRATIF] Les services des habitants de la commune de départ confirment à la plateforme de déménagement que le départ a été annoncé à la commune d'arrivée (eCH-0058:business receipt).

La plateforme de déménagement de la commune de départ confirme à la personne que le départ a bien eu lieu (move out confirmation).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement annonce à la commune d'arrivée les renseignements concernant la personne ainsi que les données complémentaires saisies par la personne (eCH-0194:platformMoveIn). Voir chapitre 3.2.3

[RECOMMANDÉ] La commune d'arrivée invite la personne soumise à l'obligation d'annoncer à confirmer l'arrivée (request move in message).

[RECOMMANDÉ] La personne soumise à l'obligation d'annoncer vérifie les données sur la plateforme de déménagement, sélectionne les services et clôt l'arrivée (move in message).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement adresse une demande de déménagement à la commune d'arrivée (eCH-0194:personMoveRequest). La commune d'arrivée y répond au moyen d'une réponse de déménagement (eCH-0194:personMoveResponse).

[IMPÉRATIF] La plateforme de déménagement confirme à la commune d'arrivée la clôture de l'arrivée (eCH-0194:platformMoveComit). Voir chapitre 3.2.6 La plateforme de déménagement signale à la commune d'arrivée (eCH-0058:header:businessCaseClosed = true) qu'aucune autre annonce ne suivra plus de la part de la plateforme de déménagement et que l'arrivée est clôturée du point de vue de la plateforme de déménagement (tout a été annoncé et, le cas échéant, payé).

[IMPÉRATIF] Les services des habitants de la commune d'arrivée annoncent l'arrivée à la commune de départ (eCH-0093:moveIn). Voir eCH-0093.

[IMPÉRATIF] Les services des habitants de la commune d'arrivée accusent réception de la clôture auprès de la plateforme de déménagement de la commune d'arrivée (eCH-0058:business receipt).

La plateforme de déménagement confirme à la personne que le départ a bien eu lieu (move in confirmation).

[RECOMMANDÉ] La plateforme de déménagement de la commune d'arrivée annonce l'adresse d'arrivée aux services administratifs autorisés (ex. Cada). Voir chapitre 3.2.5

3.2 Annonces d'événement

3.2.1 Demande de déménagement/réponse de déménagement

3.2.1.1 Demande de déménagement – personMoveRequest (synchrone)

Description de l'événement

La plateforme de déménagement demande aux services des habitants si la personne est connue, si elle est bien autorisée à déménager et s'il s'agit d'un déménagement, d'un départ ou d'une arrivée.

Données de l'événement

Les informations à transmettre concernant la personne sont les suivantes:

- Identificateurs de personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044
- Commune (impératif) – municipality, voir eCH-0007
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.6.10

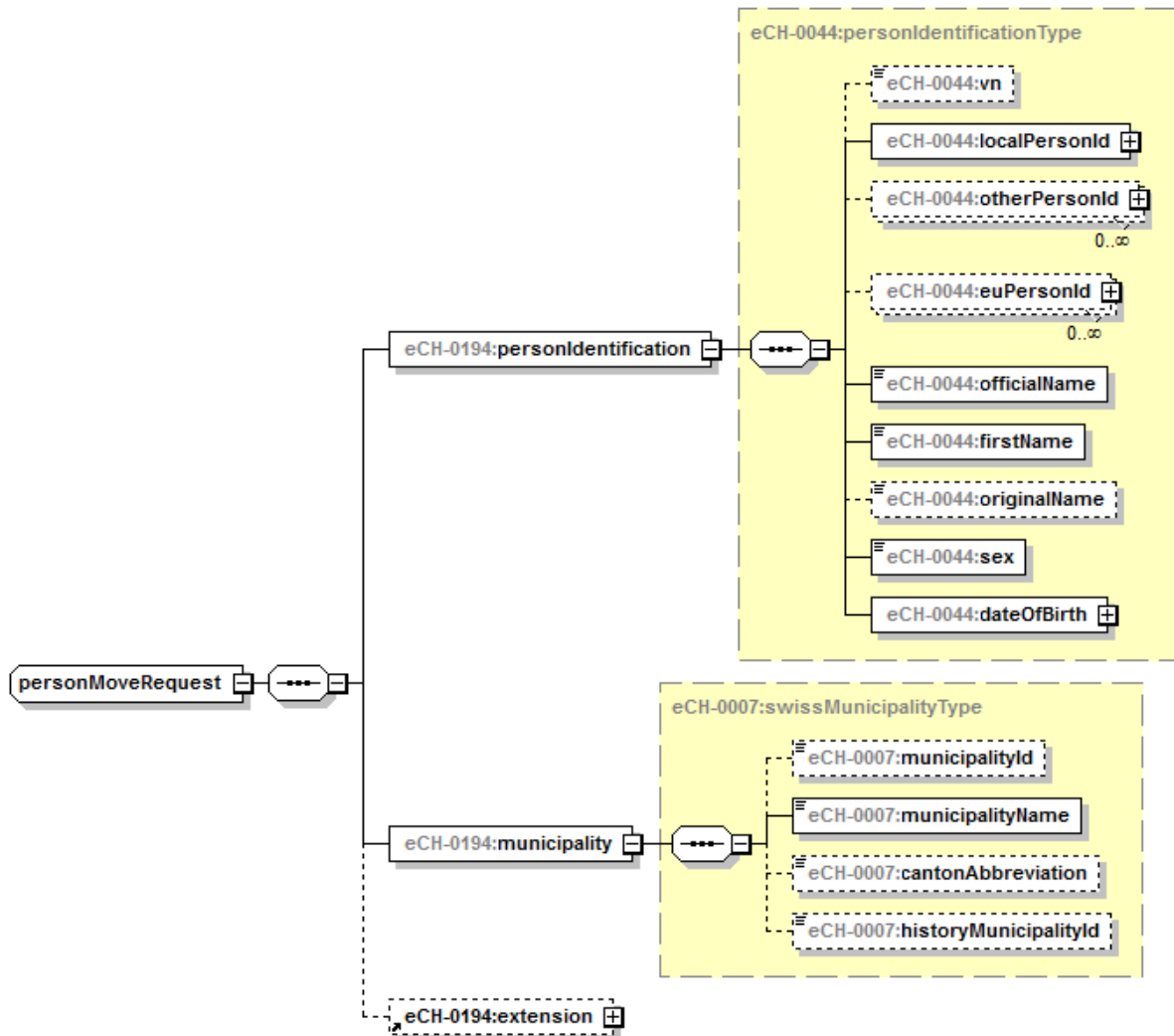


Figure 6: personMoveRequest

3.2.1.2 Réponse de déménagement – personMoveResponse (synchrone)

Description de l'événement

Les services des habitants répondent à la demande de la plateforme de déménagement avec les informations suivantes:

La personne sur laquelle porte la demande est connue des services des habitants oui/non.

La personne sur laquelle porte la demande est-elle autorisée à déménager oui/non.

Quelles personnes font partie de la même famille, sont encore enregistrées à la même adresse et, le cas échéant, seraient également autorisées à déménager avec la personne. Il appartient aux communes de statuer sur les «types de relation» autorisés à déménager avec la personne (services des habitants).

S'agit-il d'un déménagement, d'un départ ou d'une arrivée. En cas d'arrivée également, toutes

les données connues du service des habitants doivent être livrées.

Concernant «Déménagement autorisé», les valeurs admissibles sont les suivantes:

1 = Départ / déménagement autorisé

2 = Départ / déménagement non autorisé

4 = Déménagement uniquement autorisé à l'intérieur de la commune¹

En particulier lors d'un processus sur deux plateformes de déménagement, toutes les données saisies sur la plateforme de départ doivent pouvoir être à nouveau affichées sur la plateforme d'arrivée et confirmées par la personne arrivant. C'est la raison pour laquelle le personMoveRequest doit contenir toutes les données, qui peuvent être saisies sur la plateforme de déménagement.

Données de l'événement

Les informations à transmettre concernant la personne sollicitée sont les suivantes:

- Commune d'annonce (impératif) – reportingMunicipality, voir eCH-0007
- Numéro OFS commune du domicile principal (facultatif) – municipalityIdMainResidence, voir eCH-0007
- Personne connue (impératif) – personKnown, xs:boolean
- Identification de personne (facultatif) – personIdentification, voir eCH-0044
- Déménagement autorisé (facultatif) – moveAllowed, xs:nonNegativeInteger
- Catégorie d'étrangers (facultatif) – residencePermitMovingPerson, voir chapitre 3.2.6.1
- Renseignements relatifs aux animaux domestiques (facultatif, récurrent) – petData, voir eCH-0185
- Personnes affectées (facultatif, récurrent) – relatedPerson
 - Identificateurs de personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044
 - Catégorie d'étrangers (optional) – residencePermitRelatedPerson, voir chapitre 3.2.6.1
 - Renseignements relatifs aux animaux domestiques (facultatif, récurrent) – petData, voir chapitre 3.2.6.4
- Destination (facultatif) – destination, voir chapitre 3.2.6.3
- Renseignements complémentaires sur l'annonce d'arrivée (facultatif) moveInAdditionalData, voir chapitre 3.2.6.6
- Identification du logement (facultatif) – dwellingIdentification, voir chapitre 3.2.6.7
- Date d'arrivée (facultatif) – arrivalDate, xs:date
- Renseignements concernant l'assurance maladie (facultatif) – healthInsuranceData, voir chapitre 3.2.6.9

¹ En cas de domicile secondaire en Suisse et de domicile principal à l'étranger, seul le déménagement à l'intérieur de la commune est admissible via eDéménagement.

- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.6.10

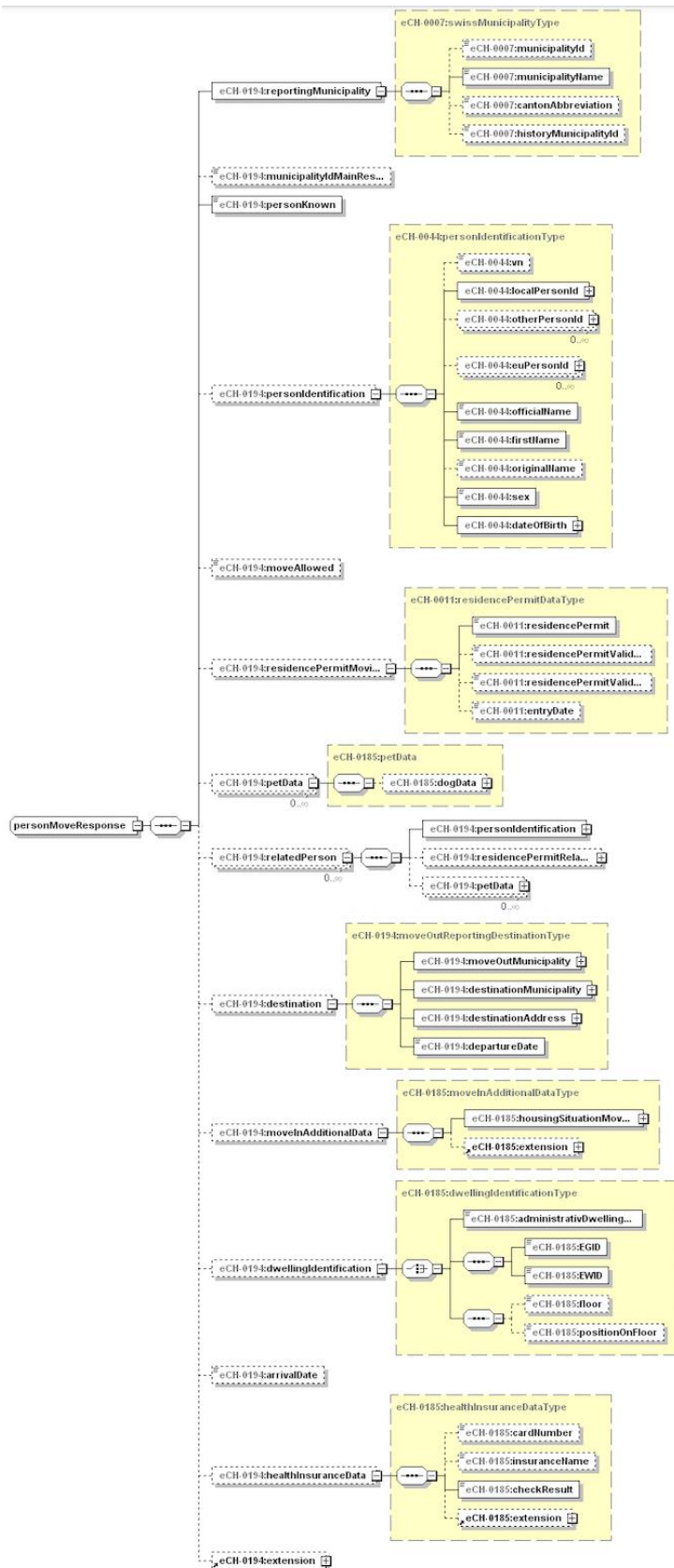


Figure 7: personMoveResponse

3.2.2 Plateforme Données concernant le départ – platformMoveOut

Préfixe platformMoveOut

Description de l'événement

Les données traitées dans le processus électronique d'annonce concernant la personne qui déménage sont transmises au service des habitants (registre des habitants) de la commune de départ par une plateforme.

Les renseignements détaillés concernant les différents types de données sont décrits dans les normes de base [eCH-0044], [eCH-0011], [eCH-0021] et [eCH-0185].

Données de l'événement

Les données suivantes doivent être transmises au service des habitants avec l'annonce d'événement:

- Identification de personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Coordonnées (facultatif) – contactData, voir chapitre 3.2.6.2
- Destination (impératif) – destination, voir chapitre 3.2.6.3
- Renseignements relatifs aux animaux domestiques (facultatif, récurrent) – petData, voir chapitre 3.2.6.4
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.6.10

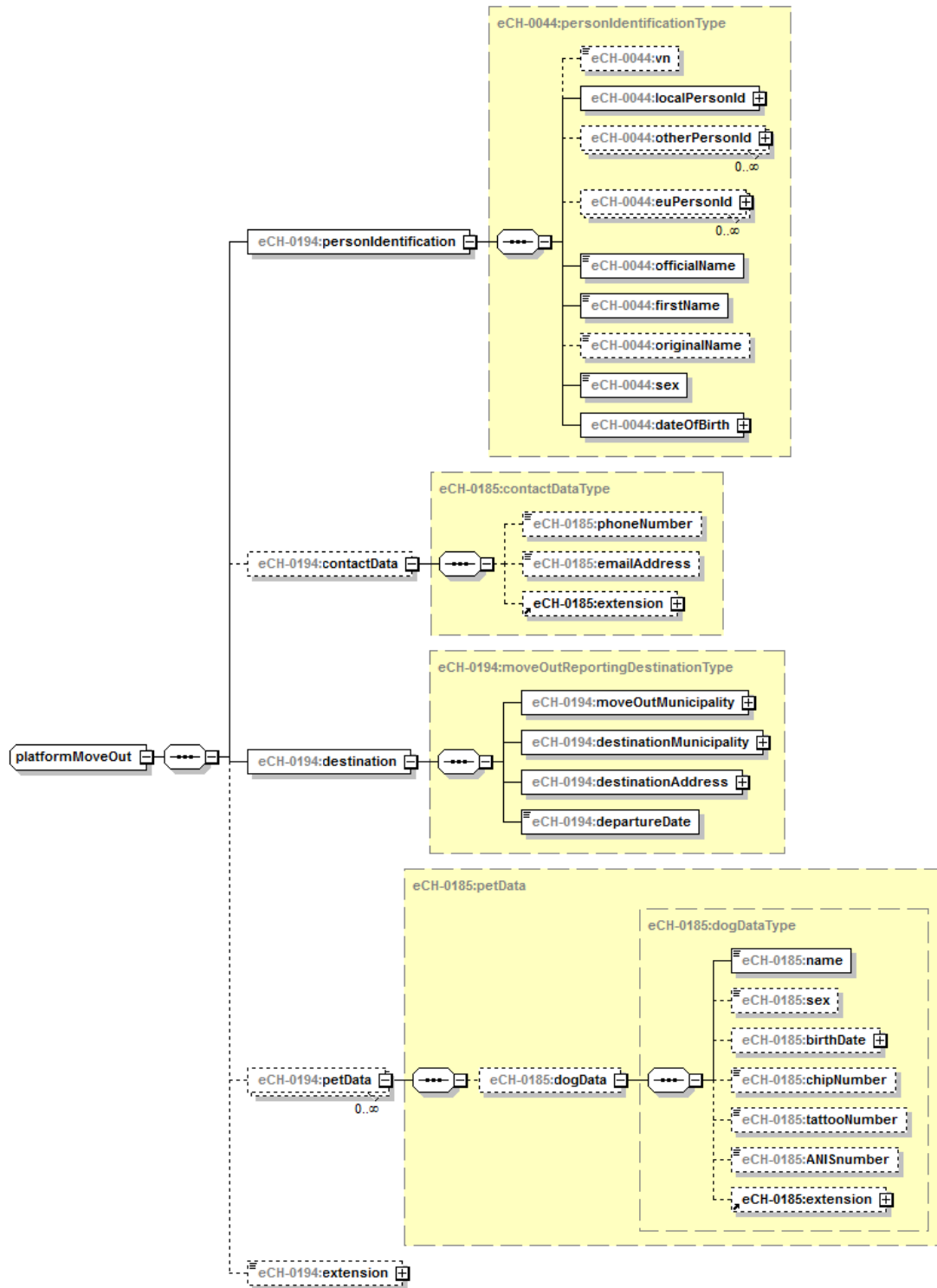


Figure 8: platformMoveOut

3.2.3 Plateforme Données concernant l'arrivée – platformMoveIn

Préfixe platformMoveIn

Description de l'événement

Les données traitées dans le processus électronique d'annonce concernant la personne qui déménage sont transmises au service des habitants (registre des habitants) de la commune d'arrivée par une plateforme.

Les renseignements détaillés concernant les différents types de données sont décrits dans les normes de base [eCH-0044], [eCH-0011], [eCH-0021] et [eCH-0185].

Données de l'événement

Les données suivantes doivent être transmises au service des habitants avec l'annonce d'événement:

- identification de la personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Coordonnées (facultatif) – contactData, voir chapitre 3.2.6.2
- Renseignements relatifs aux animaux domestiques (facultatif, récurrent) – petData, voir chapitre 3.2.6.4
- Renseignements concernant les services (facultatif, récurrent) – serviceData, voir chapitre 3.2.6.5
- Renseignements complémentaires sur l'annonce d'arrivée (facultatif) moveInAdditionalData, voir chapitre 3.2.6.6
- Identification du logement (facultatif) – dwellingIdentification, voir chapitre 3.2.6.7
- Date d'arrivée (facultatif) – arrivalDate, xs:date
- Renseignements concernant l'assurance maladie (facultatif) – healthInsuranceData, voir chapitre 3.2.6.9
- Date d'annonce² (impératif) – reportingDate, voir eCH-0011:generalDateType
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.6.10

² Date à laquelle la personne a saisi l'annonce de déménagement sur la plateforme.

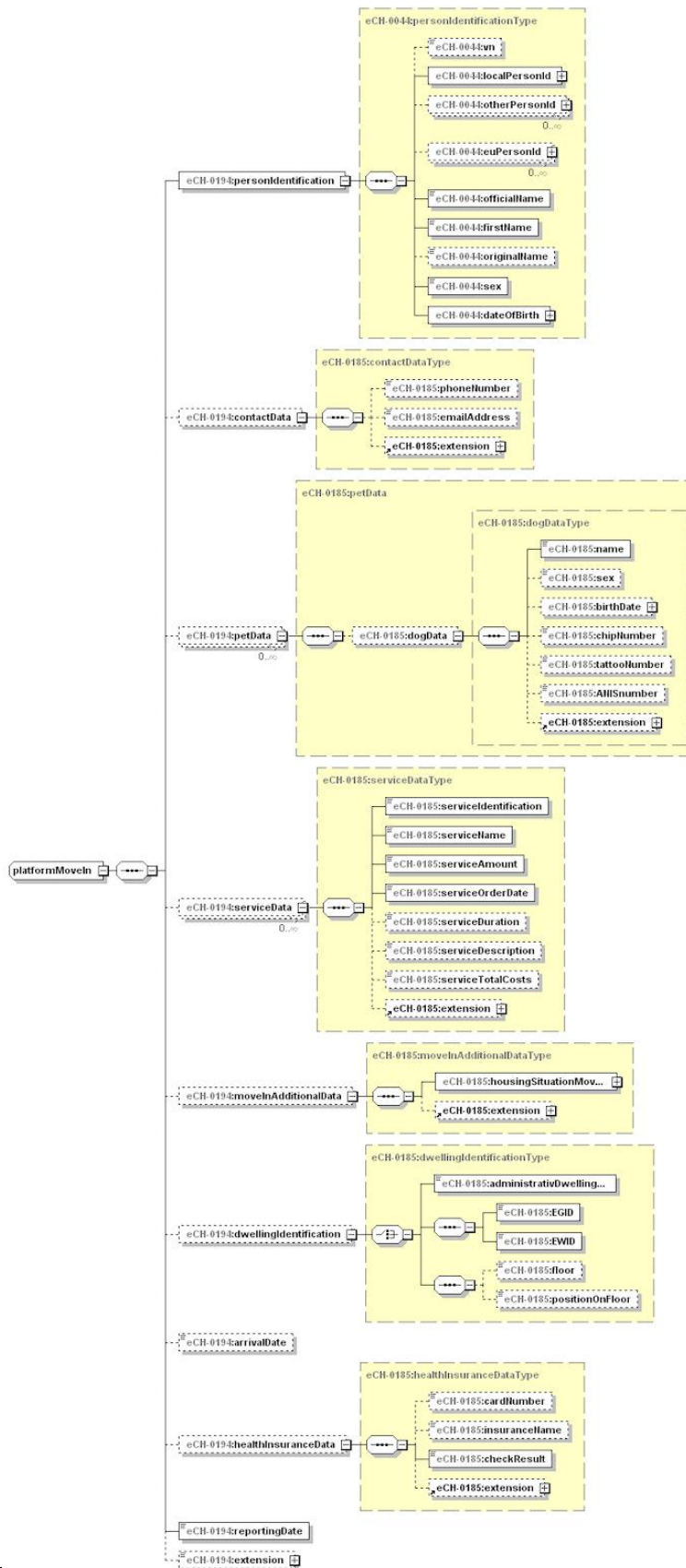


Figure 9: platformMoveIn

3.2.4 Plateforme Données concernant le déménagement – platformMoveData

Préfixe platformMoveData

Description de l'événement

Les données traitées dans le processus électronique d'annonce concernant la personne qui déménage sont transmises au service des habitants (registre des habitants) par une plateforme.

Données de l'événement

Les données suivantes doivent être transmises au service des habitants avec l'annonce d'événement:

- Identification de la personne (impératif) – platformMovePersonidentification, voir eCH-0044:personIdentification
- Coordonnées (facultatif) – contactData, voir chapitre 3.2.6.2
- Renseignements relatifs aux animaux domestiques (facultatif, récurrent) – petData, voir chapitre 3.2.6.4
- Renseignements concernant les services (facultatif, récurrent) – serviceData, voir chapitre 3.2.6.5
- Adresse résidentielle (impératif) – dwellingAddress, voir eCH-0011:dwellingAddressType
- Identification du logement (facultatif) – dwellingIdentification, voir chapitre 3.2.6.7
- Renseignements complémentaires sur l'annonce d'arrivée (facultatif) – moveInAdditionalData, voir chapitre 3.2.6.8
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.6.10

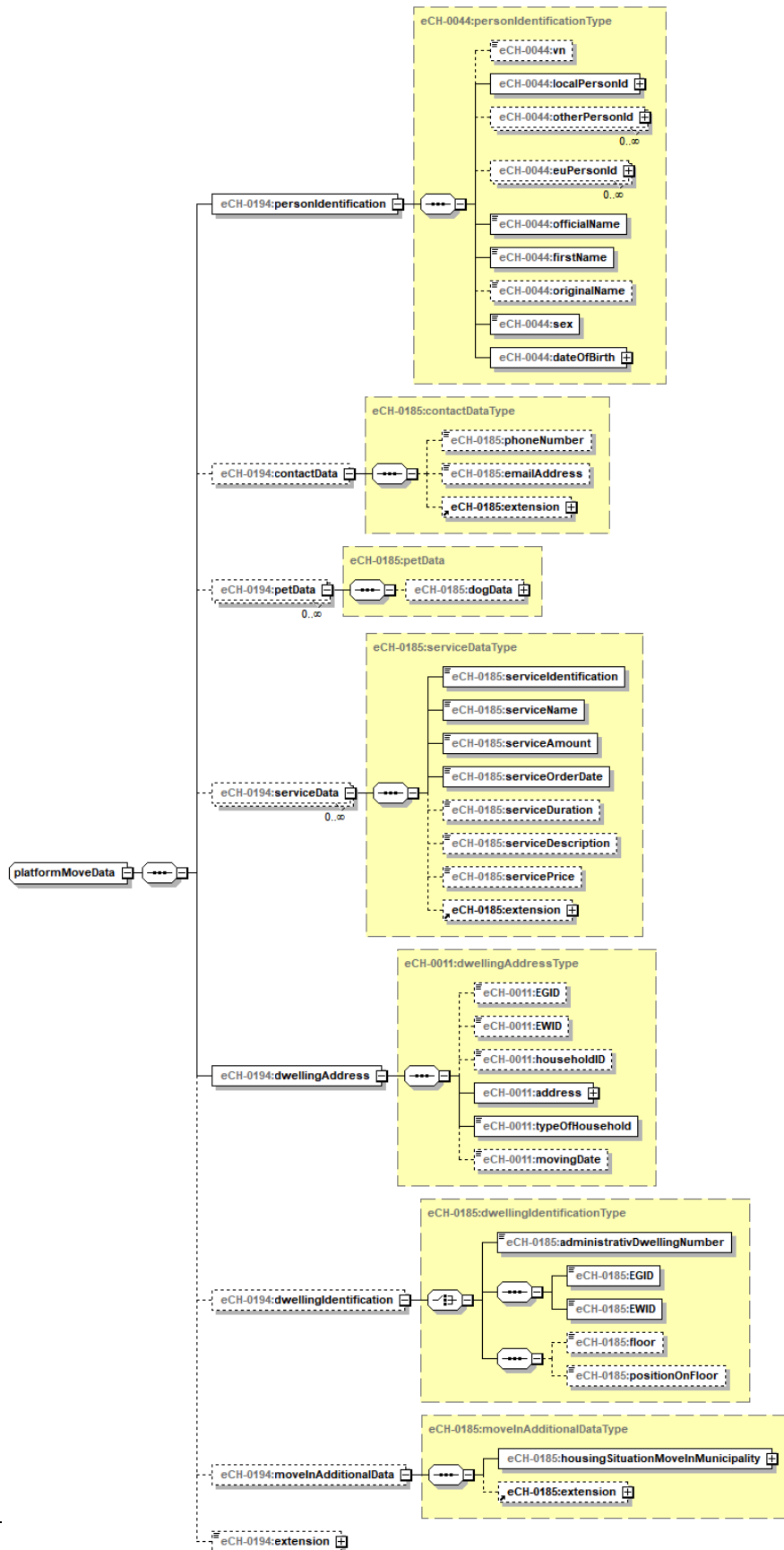


Figure 10: plattformMoveData

3.2.5 Plateforme Adresse d'arrivée – platformMoveInAddress

Préfixe platformMoveInAddress

Description de l'événement

La plateforme de déménagement informe les services administratifs autorisés de la nouvelle adresse. (actuellement, seule la Cada est annoncée).

Données de l'événement

Les données suivantes doivent être transmises au service des habitants avec l'annonce d'événement:

- identification de la personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Numéro OFS de la commune (facultatif) – municipalityId, voir eCH-0007:municipalityIdType
- Adresse d'arrivée (impératif) – address, voir eCH-0011:dwellingAddressType
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.6.10

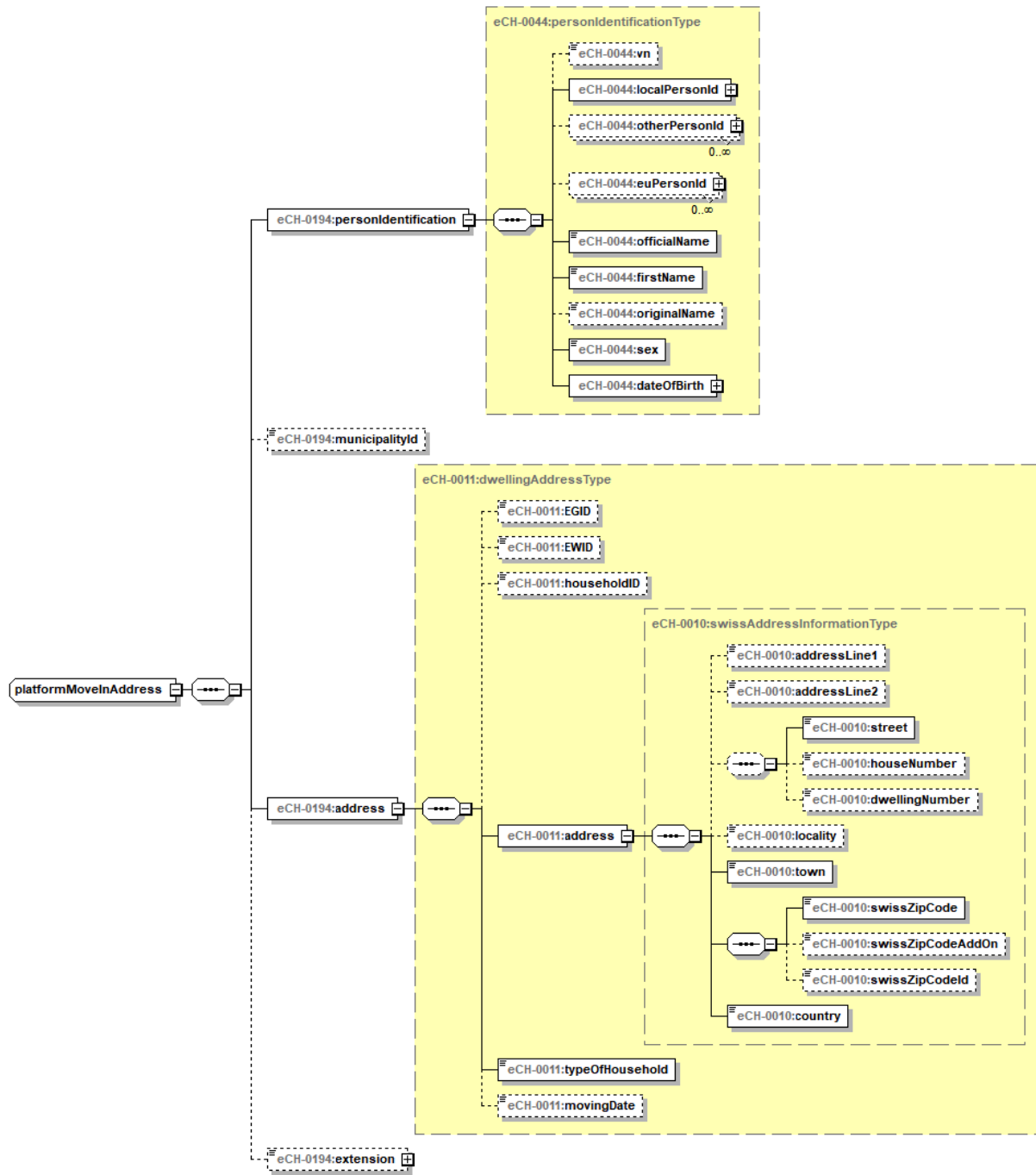


Figure 11: platformMoveInAddress

3.2.6 Plateforme confirmation d'arrivée – platformMoveCommit

Préfixe platformMoveCommit

Description de l'événement

Si la plateforme de déménagement est un processus divisé en deux (départ sur plateforme de déménagement A, confirmation sur plateforme de déménagement B), la personne qui déménage doit confirmer, après l'annonce sur la plateforme de déménagement A, l'annonce sur la plateforme de déménagement B et sélectionner les services proposés et s'acquitter des frais.

Les renseignements détaillés concernant les différents types de données sont décrits dans les normes de base [eCH-0044], [eCH-0011], [eCH-0021] et [eCH-0185].

Données de l'événement

Les données suivantes doivent être transmises au service des habitants avec l'annonce d'événement:

- identification de la personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Coordonnées (facultatif) – contactData, voir chapitre 3.2.6.2
- Destination (impératif) – destination, voir chapitre 3.2.6.3
- Renseignements relatifs aux animaux domestiques (facultatif, récurrent) – petData, voir chapitre 3.2.6.4
- Renseignements concernant les services (facultatif, récurrent) – serviceData, voir chapitre 3.2.6.5
- Renseignements complémentaires sur l'annonce d'arrivée (facultatif) moveInAdditionalData, voir chapitre 3.2.6.6
- Identification du logement (facultatif) – dwellingIdentification, voir chapitre 3.2.6.7
- Date d'arrivée (facultatif) – arrivalDate, xs:date
- Renseignements concernant l'assurance maladie (facultatif) – healthInsuranceData, voir chapitre 3.2.6.9
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.6.10

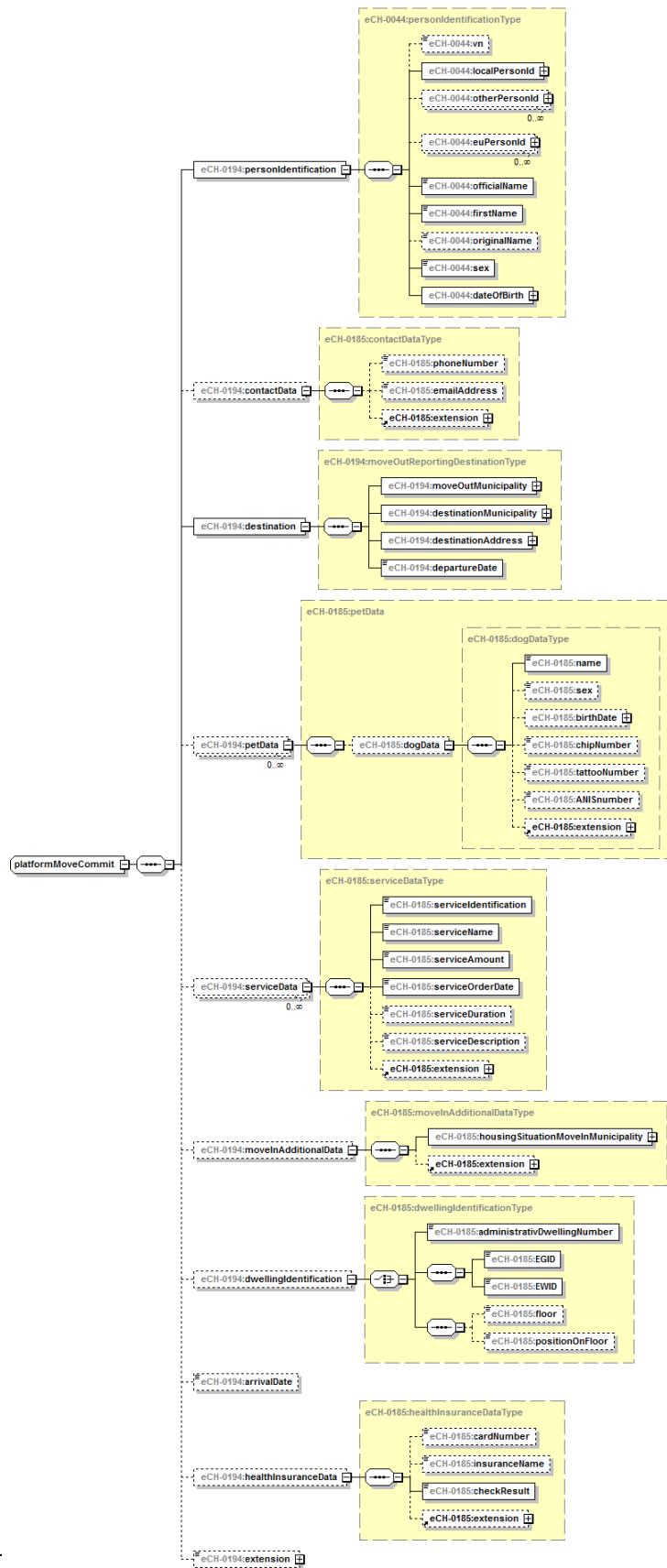


Figure 12: plattformMoveCommit

3.2.6.1 Catégorie d'étrangers – residencePermit

Renseignements concernant la catégorie d'étrangers de la personne qui déménage, respectivement des personnes mentionnées dans les relations.

Format d'échange:

eCH-0011:residencePermitDataType

3.2.6.2 Coordonnées – contactData

Renseignements sur la façon dont la personne peut être jointe par téléphone ou par e-mail dans le contexte de l'arrivée / du départ.

Format d'échange:

eCH-0185contactDataType

3.2.6.3 Destination – destination

Renseignements concernant l'arrivée.

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Renseignements concernant la commune d'arrivée (impératif) – moveOutReportingDestination, voir chapitre 3.2.6.3.1

3.2.6.3.1 Renseignements concernant la commune d'arrivée – moveOutReportingDestination

Renseignements concernant la commune d'arrivée.

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Commune d'annonce (impératif) – moveOutMunicipality, voir eCH-0007:swissMunicipalityType
- Commune d'arrivée (impératif) – destinationMunicipality, voir eCH-0007:swissMunicipalityType
- Adresse d'arrivée (impératif) – destinationAddress, voir eCH-0011:dwellingAddressType

- Date de déménagement (impératif) – departureDate, xs:date

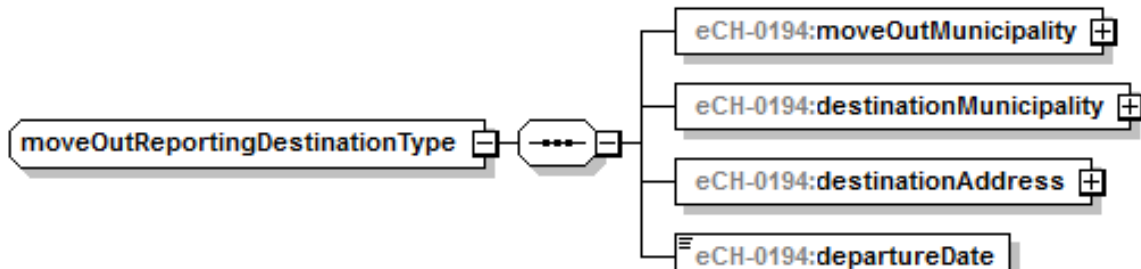


Figure 13: moveOutReportingDestination

3.2.6.4 Renseignements relatifs aux animaux domestiques – petData

Renseignements relatifs aux animaux concernés par le déménagement. Seuls les renseignements concernant les chiens sont actuellement pris en compte par eCH-0185.

Format d'échange:

eCH-0185:petDataType

3.2.6.5 Renseignements concernant les services – serviceData

Renseignements concernant les services utilisés par la (les) personne(s) qui déménage(nt) de la commune d'arrivée ou de départ.

Format d'échange:

eCH-0185:serviceDataType

3.2.6.6 Renseignements complémentaires concernant l'annonce d'arrivée – moveInAdditionalData

Renseignements complémentaires concernant la relation d'habitation.

Format d'échange:

eCH-0185:moveInAdditionalData

3.2.6.7 Identification du logement – dwellingIdentification

Renseignements concernant l'identification du logement d'arrivée.

Format d'échange:

eCH-0185:dwellingIdentificationType

3.2.6.8 Renseignements complémentaires spécifiques concernant l'annonce d'arrivée – moveInAdditionalData

Renseignements complémentaires concernant la situation de logement sur le lieu d'arrivée.

Format d'échange:

eCH-0185:moveInAdditionalData

3.2.6.9 Renseignements concernant l'assurance maladie – healthInsuranceData

Renseignements concernant l'assurance-maladie.

Format d'échange:

eCH-0185:healthInsuranceDataType

3.2.6.10 Extension – extension

Point d'extension pour la transmission de données spécifiques au canton, qui ne sont pas définies explicitement dans la norme.

[IMPÉRATIF] L'utilisation doit être réglée entre les partenaires d'interface.

3.2.6.11 Accusé de réception technique

L'accusé de réception technique définit la structure pour la concrétisation du positiveReport ou negativeReport dans eCH-0058 eventReport.

3.2.6.11.1 Accusé de réception positif – positiveReport

Les caractères suivants sont échangés dans le cas d'un accusé de réception positif:

- Réponse générale (facultatif, récurrent) – generalResponse
- Réponse liée à la personne (facultatif, récurrent) – personResponse

Dans le contexte du pilotage eDéménagement, l'échange doit être limité aux seules réponses générales (generalResponse).

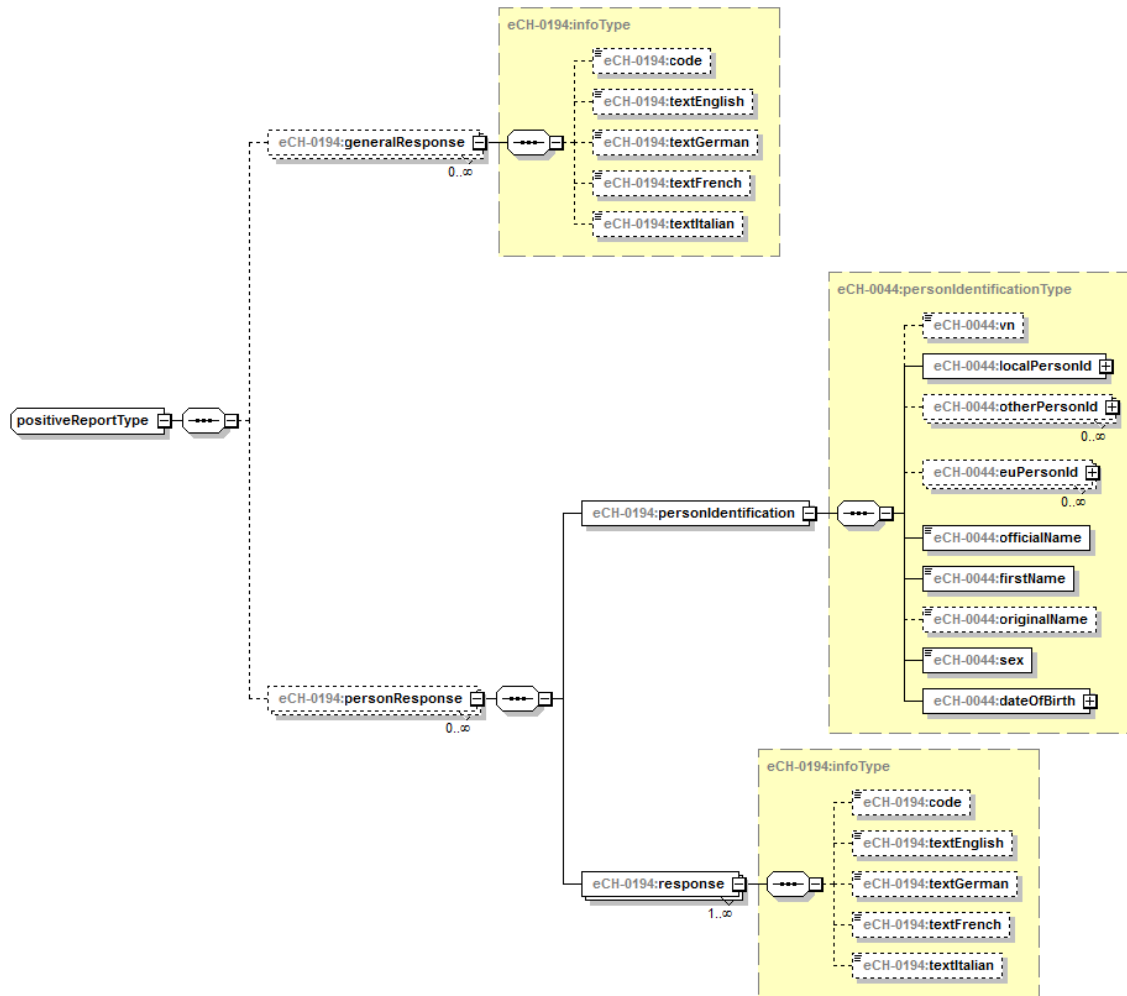


Figure 14: positiveReport

3.2.6.11.2 Accusé de réception négatif – negativeReport

Les caractères suivants sont échangés dans le cas d'un accusé de réception négatif:

- erreurs générales (facultatif, récurrent) – generalError
- erreurs liées à la personne (facultatif, récurrent) – personError

Dans le contexte du pilotage eDéménagement, l'échange doit être limité aux seules erreurs générales (generalError).

Les generalError sont des annonces d'erreur qui se rapportent au traitement en tant que tout, mais pas au traitement des différentes personnes. p. ex. le traitement n'a pas pu être intégralement effectué et a par conséquent été annulé en tant que tout.

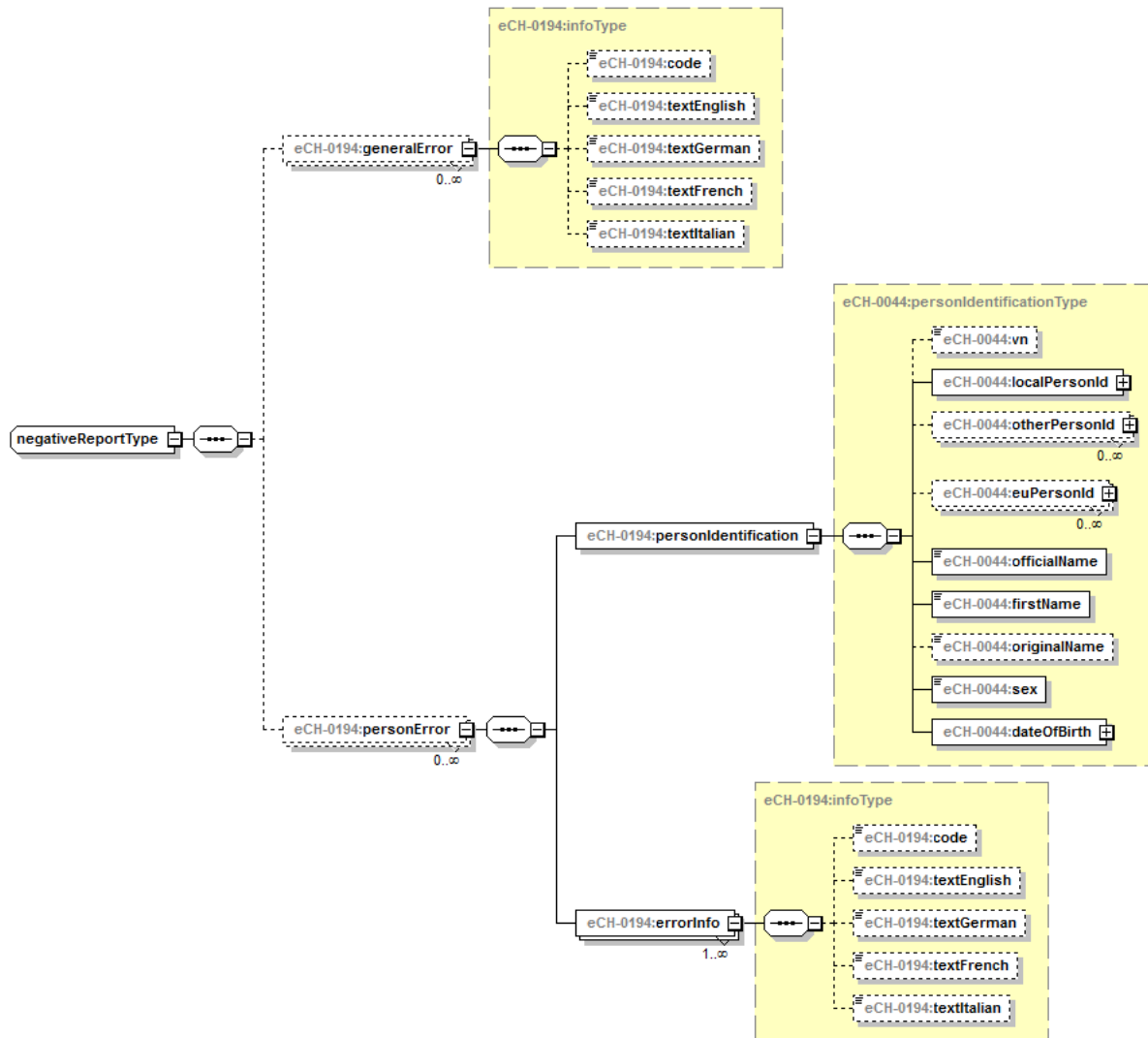


Figure 15: negativeReport

3.2.6.12 infoType

Les caractères suivants sont échangés pour les informations détaillées:

Code

- 1 – refusé
- 2 – effectué

textEnglish, textGerman, textFrench, textItalian

Texte libre dans la langue correspondante

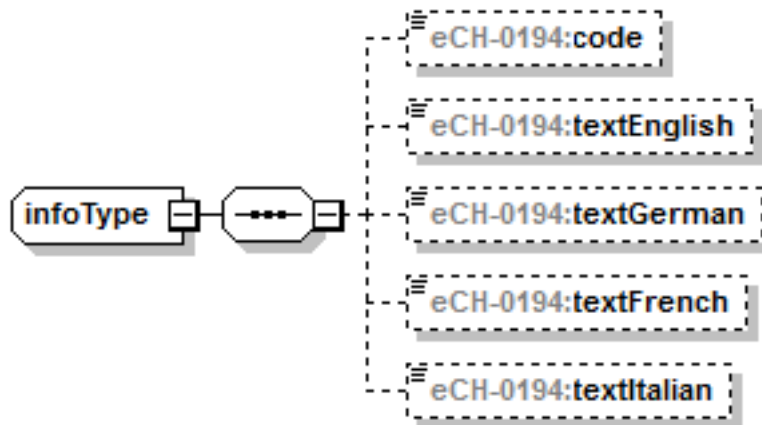


Figure 16: infoType

4 Sécurité

Certaines données concernant les personnes figurent, selon la loi sur la protection des données, parmi les données particulièrement sensibles (p. ex. la religion). L'enregistrement et le transfert des motifs d'annonces et des données correspondantes ne sont autorisés que sur la base et dans le cadre des principes légaux en vigueur et doivent se conformer aux dispositions légales en matière de protection des données. Les mesures nécessaires doivent être prises afin que les données puissent être transférées sans erreur et avant, pendant et après le transfert, ne puissent être consultées et modifiées que par des personnes qui y sont habilitées.

5 Exclusion de responsabilité – droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par une utilisatrice ou un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisatrice ou utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisatrice ou l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

6 Droits d'auteur

Quiconque élabore des normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Elle ou il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention du détenteur/de la détentrice des droits d'auteur **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

[eCH-0007]	Norme concernant les données Commune, version 6.0
[eCH-0011]	Norme concernant les données Données concernant les personnes, Version 9.0.0
[eCH-0021]	Norme concernant les données Données complémentaires relatives aux personnes, version 8.0.0
[eCH-0044]	Norme concernant les données Identification de la personne, version 4.1
[eCH-0093]	Processus départ / arrivée, version 4.0.0
[eCH-0185]	Norme concernant les données Données complémentaires départ / arrivée, version 2.1
[eCH-0058]	La norme d'interface Cadre d'annonce décrit les processus détaillés pour la transmission et la consommation des annonces d'événement, version 5.0.
[eCH-0221]	Modèle de référence eDéménagementCH, version 1.1.0
[RFC2119]	Key words for use in RFCs to Indicate Requirement Levels
[XSD]	XML Schema Part 1: Structures. W3C Recommendation 2 mai 2001. XML Schema Part 2: Datatypes. W3C Recommendation 2 mai 2001.

Annexe B – Collaboration & vérification

Walter Allemann	Association suisse des services des habitants (ASSH)
Andreas Bechtiger	Abraxas Informatik
Angelina Düring	Ville de Saint-Gall
Luca Feller	Axians IT&T AG
Theres Fuchs	Commune de Gelterkinden
Viktor Geiger	Canton AG
Thomas Koller	Innosolv
Benjamin Meile	Innosolv
Regula Meier	Bedag Informatik
Enrico Moresi	Lustat Luzern
Renato Stebler	Bedag Informatik
Martin Stingelin	Stingelin Informatik

Daniela Sulzer Hürlimann Informatik
 Max Zurkinden Office fédéral de la statistique

Annexe C – Abréviations et glossaire

Aucune

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Chapitre	Page	Adaptation	N° RFC
2.2	7	Adaptation des principes concernant l'identification des personnes via la plateforme cantonale	2019-31
3.2.3	25	La date d'annonce (reportingDate) est transmise dans l'annonce d'arrivée.	2020-11
3.2.1.2	18	Les cas avec leur domicile principal à l'étranger peuvent déménager à l'intérieur de la commune via eDéménagement. Pour cette raison, l'élément Commune du domicile principal a été rendu facultatif et le code «Déménagement autorisé» (moveAllowed) a été complété par une valeur correspondante.	2018-47
2.2 3.2.1.2	7 18	La valeur de code 3 dans l'élément «Déménagement autorisé» (moveAllowed) a été supprimée, au même titre que les remarques correspondantes dans le texte standard.	2021-54

Tableau 1: Modifications par rapport à la version précédente

Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1: Vue d'ensemble sedex	6
Figure 2: Demande de déménagement	11
Figure 3: Départ / arrivée (même plateforme de déménagement)	12
Figure 4: Déménagement.....	14
Figure 5: Arrivée (plateforme différente)	15

Figure 6: personMoveRequest	18
Figure 7: personMoveResponse.....	22
Figure 8: plattformMoveOut.....	24
Figure 9: platformMoveIn.....	27
Figure 10: plattformMoveData	30
Figure 11: plattformMoveInAddress.....	32
Figure 12: plattformMoveCommit	35
Figure 13: moveOutReportingDestination.....	37
Figure 14: positiveReport	39
Figure 15: negativeReport	40
Figure 16: infoType	41
Figure 17: Dépendances	48

Annexe F – Liste des tableaux

Tableau 1: Modifications par rapport à la version précédente.....	45
Tableau 2: Aide à l'autorité parentale/garde	47

Annexe G – Assistance technique

Il incombe exclusivement aux services des habitants de la commune de décider si une personne est autorisée ou non à annoncer un déménagement par voie électronique. La plateforme de déménagement en est informée au moyen des annonces définies dans la présente norme.

Les aspects techniques nécessaires relatifs à l'autorité parentale peuvent être vastes et relativement complexes à clarifier. Cette annexe a pour seule vocation d'offrir une assistance et ne substitue en aucun cas à l'évaluation correspondante par les responsables compétents.

Autorité parentale/garde

Le tableau ci-dessous présente la façon d'appréhender les configurations dans le contexte de l'eDéménagement. Ce faisant, les points suivants doivent être observés:

Personnes vivant dans le même ménage, mariées ou célibataires, avec enfant(s) <u>avec autorité parentale conjointe</u>	Façon de procéder dans le contexte de l'eDéménagement
Déménagement commun	Déménagement autorisé, pour autant qu'aucune personne mineure n'est laissée seule.
Départ uniquement d'un adulte avec enfant(s)	Le départ n'est autorisé que si les responsables du traitement au sein du service des habitants ont donné leur accord après avoir étudié le cas.
Départ uniquement d'un adulte sans enfant(s)	Déménagement admissible
Personnes vivant dans le même ménage, mariées ou célibataires, avec enfant(s) <u>Autorité parentale non connue</u>	Façon de procéder dans le contexte de l'eDéménagement
Déménagement commun	Déménagement admissible
Départ uniquement d'un adulte avec enfant(s)	Ces personnes peuvent annoncer leur départ par eDéménagement, les responsables compétents du service des habitants décident si le déménagement peut être validé ou non, après s'est renseignés sur l'autorité parentale, le cas échéant, avec convocation ou concertation.
Départ uniquement d'un adulte sans enfant(s)	Déménagement admissible

Tableau 2: Aide à l'autorité parentale/garde

Annexe H – Dépendances

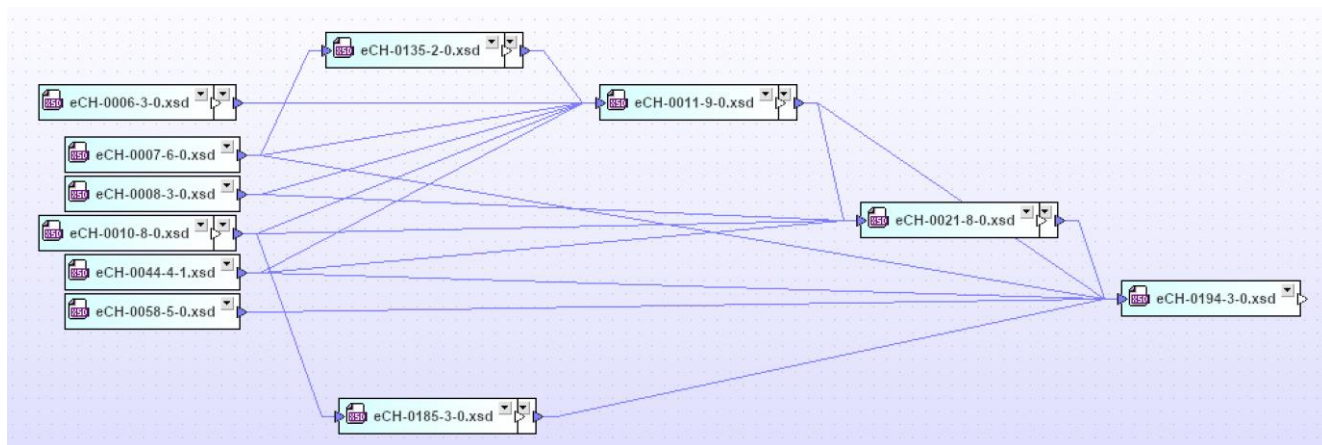


Figure 17: Dépendances